

## Formation ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

### Admission sur dossier en 4<sup>ème</sup> année, spécialité génie maritime

*Pour des candidats de certains titres maritimes ou issus d'une première année en école d'ingénieur ou d'une première année de master scientifique*

### Procédure de candidature

---

Ouverture des candidatures : 12 février 2024

Clôture des candidatures : 17 mai 2024 (23h59 – heure de Paris)

Les candidats ont jusqu'au 24 mai 2024 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

Conditions requises pour candidater :

- Être en possession du Diplôme d'Etudes Supérieures de la Marine Marchande (DESMM) ou du diplôme de chef mécanicien illimité ou du diplôme de capitaine illimité ou du diplôme de chef mécanicien 8000 kW.
- Être en troisième année d'une école d'ingénieur accréditée par la CTI dans un domaine scientifique (mathématiques, physiques, sciences de l'ingénieur)
- Être en première année de master d'un cursus scientifique.

Sélection :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude de dossier
- Un entretien pour les candidats admissibles

### 1. Modalités de candidature

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

### 2. Constitution du dossier de candidature

#### 1. Règlement de 60 euros pour les frais de dossier

- ⇒ Règlement frais de dossier
  - Soit par paiement en ligne
  - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM  
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190  
[BIC] TRPUFRP1

Page 1 sur 2

2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) **ou** du passeport
3. Curriculum vitae\*
4. Lettre de motivation\*
5. Justificatif de niveau d'études consistant en :
  - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
  - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
6. Les documents étrangers devront faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'organisme ENIC-NARIC France. Consulter le site : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

\* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI\_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS\_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV\_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- MOT\_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP\_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
  - DIP1\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
  - DIP2\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
  - ....
- AUTRES\_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
  - AUTRES1\_NOM DU CANDIDAT > information n°1
  - AUTRES2\_NOM DU CANDIDAT > information n°2
  - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. L'état de cette candidature, complète, ou incomplète est indiquée dans votre espace candidat extranet ENSM, avec, dans le cas d'un dossier incomplet, la nature des pièces manquantes.

Les candidats seront informés de leur admissibilité ou non-admissibilité à l'entretien au plus tard le 7 juin 2024.

L'entretien se déroulera dans les locaux du site de Nantes de l'ENSM, 1 rue de la Noë, 44300 Nantes. Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 5 juillet 2024.

Pour information, le montant des frais de scolarités pour l'année 2023-2024 s'élevait à 1570€, fixé par l'arrêté du 01 août 2023.

L'admission définitive des candidats ne sera prononcée qu'après obtention de leur année d'étude en cours.

**Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.**

Les candidats admis devront confirmer leur inscription via l'espace candidat extranet ENSM <https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>, dans les délais qui seront précisés au moment des résultats.

Le montant des droits de scolarité est fixé par arrêté ministériel chaque année. Pour information, le montant de ceux-ci pour l'année 2023-2024 s'élevait à 1570€.

Contact : [bef.nantes@supmaritime.fr](mailto:bef.nantes@supmaritime.fr)